

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2 DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2017

La séance est ouverte à 18h sous la présidence de Mme Charnay-Dufourt, principale. Mme Charnay-Dufourt, principale, invite les titulaires et les suppléants à prendre place.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Trombert, élue représentante des personnels d'enseignement et d'éducation.

Mme Charnay-Dufourt, principale, précise la répartition des sièges des parents d'élèves élus (quatre pour la PEEP, trois pour la FCPE) et indique le taux de participation aux élections (39 % de votants)

Mme Charnay-Dufourt, principale, lit la composition du conseil d'administration : membres de droit, collectivités territoriales de rattachement, personnalités qualifiées, représentants élus (parents, personnels et élèves). Le C.A. comportera 30 membres en cette année 2017-2018. L'EPCI Loire-Forez n'étant pas encore désigné et Mme Chalvet et M. Dardouillet étant excusés, 27 personnes sont présentes. Le quorum est atteint.

Mme Charnay-Dufourt fait part de la présence de Mme Marine Spaziani, qui, à la fin du CA nous fera un résumé de l'enquête qu'elle avait menée dans le cadre de son mémoire universitaire Master2.

Mme Charnay-Dufourt, principale, fait lecture du règlement intérieur du conseil d'administration. Elle le soumet au vote.

Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration pour l'année 2017-2018

Vote adopté à l'unanimité des présents : 27 pour

Mme Charnay-Dufourt, principale, lit les compositions des différentes commissions : commission permanente, conseil de discipline, CESC, commission éducative. Ces listes sont en pièces jointes.

Approbation de la composition des différentes instances du conseil d'administration

Vote adopté à l'unanimité des présents : 27 pour

Mme Trombert, élue représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, relaie la demande de l'ensemble de ses collègues, à savoir que les documents relatifs au conseil d'administration (convocations, compte rendus, autres) puissent être envoyés à la fois aux titulaires et aux suppléants. Madame Charnay-Dufourt, principale, en prend note.

Les suppléants sont invités à quitter le conseil d'administration.

Départ de Monsieur Pelizzari, élu représentant des parents d'élèves FCPE. Le nombre de présents est désormais de 26.

Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 28 septembre 2017

Vote adopté à l'unanimité des présents : 26 pour

Mme Charnay-Dufourt, principale, indique quelques modifications à l'ordre du jour :

- Les présentations du voyage en Espagne et du voyage à Berlin ne peuvent se faire lors de cette séance, certains devis n'étant pas arrivés et les budgets ne sont par

conséquent pas établis. Le budget sera donc présenté au conseil d'administration du mois de décembre.

- Le bilan financier du voyage prévu en point d) est celui de l'Angleterre et non de l'Espagne.
- Par ailleurs sont ajoutés deux points à l'ordre du jour, au sein des questions financières : l'adhésion à un groupement de commande et la signature d'une convention.

Approbation de l'ordre du jour modifié

Vote adopté à l'unanimité des présents : 26 pour

Questions pédagogiques

a) Dispositif « Devoirs faits »

Mme Charnay-Dufourt, principale, fait une présentation du dispositif en précisant les modalités de mise en place au collège Antoine Guichard.

L'élève est aidé par un professeur ou un assistant d'éducation. Les ressources numériques doivent être de précieux appuis. Cette aide peut se réaliser sur les plages vacantes de l'emploi du temps, il peut aussi s'agir de la pause méridienne.

Les parents doivent être partie prenante et autorisent la participation de leur enfant.

Peuvent être concernés des devoirs de pratique, de préparation, de poursuite, de réflexion.

Le dispositif entrera en vigueur le 20 novembre 2017. Il a été compliqué de faire concilier les heures où les élèves étaient libres et celles où les professeurs volontaires étaient libres.

Entre quinze et vingt professeurs ont répondu à l'appel. Pour l'instant, le dispositif s'avère possible dans toutes les classes sauf deux, permettant l'encadrement de six à huit élèves lors d'une heure hebdomadaire ou quinzaine.

Un échange entre le professeur volontaire et le professeur principal permettra l'établissement (d'ici mardi 14 novembre) d'une liste d'élèves pour chaque classe. Mercredi 15 novembre, l'administration fera partir une demande d'autorisation aux parents qui auront jusqu'à vendredi 17 novembre pour répondre. A partir du 20 novembre, le dispositif « Devoirs faits » sera mis en place.

A la rentrée prochaine, une plage horaire libre par division pourra être prévue : le dispositif sera ainsi intégré dans l'emploi du temps.

Des moyens sont donnés, c'est une priorité ministérielle. Trois cent cinquante heures peuvent être payées aux professeurs et aux AED. Une IMP (indemnité pour mission particulière) sera même allouée au professeur qui acceptera de prendre en charge la coordination du dispositif.

Une fiche de liaison obligatoire entre le professeur qui intervient et le professeur principal est instaurée, afin d'y inscrire un diagnostic, les attentes de l'élève, un compte rendu rapide de ce qui s'est fait à chaque séance.

L'engagement de la part des élèves est demandé jusqu'au conseil de classe du deuxième trimestre.

Mme Barithel, élue représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, précise que tous les devoirs ne pourront être faits. Mme Charnay-Dufourt, principale, ajoute

qu'il s'agira plutôt d'apporter des méthodes : c'est une aide aux devoirs pour que l'élève devienne le plus autonome possible.

M. Poinas, élu représentant des parents d'élèves FCPE, demande comment les élèves vont être sélectionnés et sur quels critères. Madame Charnay-Dufourt, principale, répond que c'est au professeur principal de cibler et d'encourager les élèves à s'inscrire.

Mme Abrial-Vitel, élue représentante des parents d'élèves PEEP, demande si un élève non ciblé mais dont les parents ressentent un besoin, pourrait accéder à ce dispositif. Madame Charnay-Dufourt, principale, répond par l'affirmative et répète que tous les devoirs ne pourront être réalisés. En une heure par semaine, il s'agira surtout de donner des méthodes.

Madame Metge, élue représentante des parents d'élèves FCPE, demande si ce travail se fera individuellement ou en groupe. Madame Charnay-Dufourt, principale, lui répond que cela relèvera de l'autonomie de chaque professeur.

Madame Maras, élue représentante de la collectivité territoriale, regrette qu'il faille l'autorisation des parents. Elle cite l'exemple d'un établissement où dix enfants ont été ciblés et où seulement quatre sont venus. Madame Charnay-Dufourt, principale, affirme sa volonté de dialoguer avec les parents pour éviter cet écueil et rappellera dans la lettre d'accompagnement aux parents quelle est la démarche du dispositif. Elle précise qu'elle a fait en sorte que tous les sixième puissent en bénéficier et propose de vivre cette expérience puis d'en dresser un bilan en fin d'année scolaire.

M. Poinas, élu représentant des parents d'élèves FCPE, demande si le courrier ne s'adressera qu'aux familles des enfants ciblés ou à toutes les familles. Madame Charnay-Dufourt, principale, lui répond que le courrier ne concernera que les enfants ciblés. Elle rappelle aussi l'existence d'une association à Veauche proposant de l'aide aux devoirs et exprime la possibilité de développer (notamment par le biais du professeur principal) les liens avec cette association.

Madame Abrial-Vitel, élue représentante des parents d'élèves PEEP, demande si l'heure annoncée par classe va évoluer. Madame Charnay-Dufourt, principale, lui répond que c'est définitif, faute de moyens en termes d'heures libres pour les professeurs.

Madame Metge, élue représentante des parents d'élèves FCPE, demande si d'autres personnels ou des personnes extérieures compétentes peuvent intervenir dans le dispositif. Madame Charnay-Dufourt, principale, lui répond que les assistants d'éducation seront aussi sollicités et que le fonctionnement se fera en interne pour cette année scolaire. Elle rappelle que le premier objectif sera d'apprendre à l'élève à se mettre au travail et qu'elle fait confiance aux équipes.

b) Convention avec le lycée professionnel du Haut-Forez : forum voie professionnelle le jeudi 18 janvier 2018 à Montbrison

Chaque année, les élèves du collège Antoine Guichard se rendaient à l'hippodrome de Feurs où se déroulait le forum d'orientation professionnelle. Etaient concernés les élèves ayant une appétence pour la voie professionnelle.

Cette année, le forum se déroule à Montbrison à la salle Poirieux. Madame Charnay-Dufourt, principale, appartient au comité de pilotage. Après concertation avec les professeurs principaux pour connaître les élèves qui seraient intéressés, entre quarante-cinq

et quarante-sept élèves (six à huit par classe) se rendront avec leur professeur principal à Montbrison le 18 janvier entre 13h et 16h (présence sur place de 13h30 à 15h30).

Cette année, c'est le collège qui doit prendre en charge le transport, ce qui occasionne un coût supplémentaire.

L'objectif est que les élèves découvrent les formations proposées par les lycées professionnels publics de la Loire. Madame Charnay-Dufourt, principale, lit d'ailleurs la liste des établissements exposants. Elle demande ensuite au conseil d'administration l'autorisation de signer cette convention.

M. SAPY, Mairie de la commune de Veauche, intervient pour proposer la prise en charge du coût des frais de transport par la mairie.

Autorisation de procéder à la signature d'une convention avec le lycée professionnel du Haut-Forez : forum voie professionnelle le jeudi 18 janvier 2018 à Montbrison

Vote adopté à l'unanimité des présents : 26 pour

c) présentation du voyage en Espagne

Madame Raynaud, élue représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, procède à la présentation du voyage qui aura lieu du 26 au 31 mars 2018 en indiquant qu'il concerne deux (3^e1 et 3^e3) des cinq classes comportant des hispanisants. Ce voyage s'inscrit dans un projet pédagogique. Il est destiné à faire connaître une partie de l'Espagne que les élèves connaissent peu : l'Espagne verte (pays basque/ Cantabrie).

Ce voyage est préparé par une heure quinzaine (c'est une nouveauté et un confort, un moyen mis au service des classes), permettant par exemple des points historiques (les élèves comprennent par exemple pourquoi ils se rendent à Guernica).

Un livret de voyage regroupant la préparation, d'autres données informatives et des souvenirs personnels sera réalisé. Les élèves pourront présenter ce livret lors de l'épreuve orale du brevet à la fin de l'année.

Outre l'ouverture culturelle (avec notamment la visite du musée Guggenheim de Bilbao qui fait d'ailleurs l'objet d'un EPI mené avec Madame Almeras, professeur d'arts plastiques), le voyage permet une ouverture linguistique puisque les élèves seront hébergés à deux ou trois dans des familles.

Tous les élèves des deux classes partent, à l'exception d'un élève, qui participe néanmoins comme ses camarades à la préparation du voyage.

Madame Charnay-Dufourt, principale, profite de la présence de M. Sapy, maire de Veauche, pour indiquer que la convention en partenariat avec le Pôle Enfance Jeunesse a été renouvelée. En effet, le Conseil Municipal a voté le renouvellement pour deux ans.

Madame Charnay-Dufourt, principale, rappelle que certains élèves se rendent au Pôle Enfance Jeunesse les lundi, mardi ou jeudi de 16 à 17h et le vendredi de 15 à 16h. Il s'agit d'une heure pendant laquelle, au lieu d'être au collège, les élèves travaillent sur des projets, tel que le projet mené l'an dernier pour lutter contre la discrimination. L'axe principal de ce partenariat est le « vivre ensemble ».

Début octobre, le projet autour de la discrimination a été présenté au Conseil départemental. Madame Maras, élue représentante de la collectivité territoriale, affirme à quel point ce projet a été marquant pour tous, émouvant. Il a même été demandé aux élèves de reprendre le chant « nos valeurs sont de toutes les couleurs ».

Madame Charnay-Dufourt, principale, précise que ce chant pourrait d'ailleurs devenir l'hymne du collège et qu'il est remarquable que les élèves de l'IME y aient participé. Elle souligne l'action de Madame Morel, CPE et l'engagement de Madame Berrabah, assistante d'éducation. Elle indique que le trophée et le diplôme décernés figureront dans le hall du collège. Madame Maras, élue représentante de la collectivité territoriale, précise que les élèves viendront présenter leur projet l'an prochain devant le nouveau jury « Collégien et déjà citoyen ».

d) Evaluations en 6ème au cours du mois de novembre

Madame Clouet, principale adjointe, indique que le Ministère a demandé de procéder pendant le mois de novembre (du 10 novembre au 1^{er} décembre) à une évaluation de français et de mathématiques pour tous les élèves de sixième. Il s'agit d'établir une photographie en début d'année scolaire de ce que les élèves sont capables de bien ou de moins bien faire. A la fin de la session, les résultats seront communiqués aux familles, en termes de compétences. Les équipes pédagogiques pourront bien entendu s'en emparer.

Madame Maras, élue représentante de la collectivité territoriale, demande si les résultats remontent au niveau national. Madame Clouet, principale adjointe, indique que oui, anonymement, au printemps.

Monsieur Poinas, élu représentant des parents d'élèves FCPE, demande si un retour sera adressé aux écoles dans la mesure où les élèves sont évalués sur le travail réalisé à l'école primaire. Madame Clouet confirme qu'il s'agira d'un outil de dialogue entre les équipes.

Madame Goepp, élue représentante des parents d'élèves PEEP, souhaite savoir si les évaluations ont été envoyées par le Ministère (Madame Clouet, principale adjointe, répond par l'affirmative) et par qui elles sont élaborées (des chercheurs et des spécialistes de l'apprentissage.)

e) Autorisation de signer la convention « Bravo les artisans »

Le collège a été sollicité par la chambre des métiers de la Loire qui veut se développer en Loire Centre. Monsieur Force, professeur référent du Parcours Avenir, a rencontré le responsable de « Bravo les artisans » qui viendra le 21 novembre présenter à toutes les classes de quatrième pendant une heure « Bravo les Artisans ». Deux élèves par classe iront ensuite découvrir les métiers de l'artisanat, et resteront au minimum huit heures au sein de l'entreprise. L'artisan fera vraiment participer l'élève à son travail. Enfin, ces élèves rendront compte à leurs camarades, en présence de l'artisan, de leur vécu en entreprise. A la fin de l'année, un diplôme sera remis, en présence des artisans et de la Chambre des Métiers.

Madame Maras, élue représentante de la collectivité territoriale, trouve cela très intéressant et rappelle que le département finance cette action.

Madame Abrial-Vitel, élue représentante des parents d'élèves PEEP, se demande s'il serait possible de faire bénéficier les élèves de troisième de cette expérience. Madame Charnay-Dufourt, principale, rappelle l'existence des stages d'observation en 3^{ème} et la possibilité, pour les élèves volontaires, de solliciter un stage supplémentaire pendant les vacances.

Autorisation de procéder à la signature d'une convention avec « Bravo les artisans »

Vote adopté à l'unanimité des présents : 26 pour

Questions financières :

a) Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés procédure adaptée

C'est une autorisation que le conseil d'administration donne chaque année au chef d'établissement. Le chef d'établissement, pour honorer les dépenses du collège, doit avoir une délégation, dans le cadre des crédits ouverts au budget, dans le respect des procédures de publication. Le collège n'a pratiquement jamais d'achat supérieur à 25 000€. Grâce à la plateforme AJI de l'éducation nationale, l'établissement est mis en relation avec des prestataires.

« Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et articles 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique publié au JORF n°0219 du 20 septembre 2016, article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés. »

Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de marchés à incidence financière annuelle et qui s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget

Vote adopté à l'unanimité des présents : 26 pour

b) Politique d'achat de l'EPL, pour information

Voir document en pièce jointe

c) Bilan financier du voyage en Italie 2017

Il s'agit du voyage des latinistes à Rome du 9 au 14 avril 2017 avec le prestataire Euromoselle Loisirs. Le budget initial, pour 45 élèves et 4 accompagnateurs, était équilibré (17546 euros de recettes pour 17546 euros de dépenses). En raison de la participation d'un élève supplémentaire, le budget a été augmenté (17900 euros de recettes, 17900 euros de dépenses). Cela représente une augmentation de 37 euros (part des familles). Soit il est demandé 37 euros supplémentaires à chaque famille, soit l'établissement prend en charge ces 37 euros. Le conseil d'administration décide d'augmenter la participation du collège.

Augmentation de la prise en charge du collège pour le financement du voyage en Italie

Vote adopté à l'unanimité des présents : 26 pour

d) Bilan financier du voyage en Angleterre 2017

Ce voyage a eu lieu du 8 au 25 avril 2017. Sur les 21527.20 euros de dépenses initialement prévus, seuls 21305.20 euros ont été dépensés, en raison d'une visite non faite. Le prestataire a remboursé 220 euros. 4 euros pourront donc être restitués à chaque participant. L'établissement disposant des RIB des familles concernées, le remboursement de 4 euros aux 55 familles est approuvé par le conseil d'administration.

Approbation du conseil d'administration pour rembourser 4 euros à chaque famille.

Vote adopté à l'unanimité des présents : 26 pour

e) Groupement de commandes : convention pour le marché d'approvisionnement du gaz

Concernant la fourniture de gaz et d'électricité, le collège avait rejoint en 2015 un groupement qui arrive à échéance. Monsieur Cazals, gestionnaire, propose de rejoindre le nouveau groupement de commande mis en place par le département (période de janvier 2019 à janvier 2021) Il est possible de rejoindre soit l'UGAP soit le département de la Loire mais Monsieur Cazals, gestionnaire, précise que la proximité avec les agents est appréciable et facilite les échanges.

Engagement de l'établissement auprès du département de la Loire pour le marché d'approvisionnement du gaz et de l'électricité

Vote adopté à l'unanimité des présents : 26 pour

f) Convention entre le RAIP (Relais d'Assistance Informatique de Proximité, service informatique du rectorat) et l'établissement

Le collège paye 280 euros par an un établissement scolaire support (le collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi-Lune) qui encaisse pour le compte du RAIP un forfait réseau et maintenance des serveurs Horus et Hamon (du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019)

Convention entre le RAIP et l'établissement

Vote adopté à l'unanimité des présents : 26 pour

Madame Morel, CPE, profite de la présence de Marine Spaziani pour introduire son travail. Marine Spaziani était stagiaire auprès de Mme Morel l'an dernier. Elle a réalisé un mémoire universitaire de Master 2, parcours direction des organisations éducatives ayant pour intitulé « Evaluation d'un dispositif expérimental dans un établissement du second degré : effets sur le climat scolaire, le bien-être et la réussite ».

Dans le cadre du dispositif ABMA (aller bien pour mieux apprendre), Marine Spaziani avait établi un questionnaire en 2015 et l'a renouvelé en 2017. Elle soumet au conseil d'administration les résultats pour les élèves et personnels qui ont répondu. Elle indique que seuls 24 parents ont renseigné ce questionnaire disponible sur Cybercollèges, malgré le mot présent dans le carnet des élèves.

Monsieur Poinas et d'autres élus parents d'élèves ne se rappellent pas avoir eu connaissance de ce questionnaire. C'est l'occasion pour tous, au sein du Conseil d'administration, de souhaiter une meilleure communication.

S'ensuit un échange autour des devoirs inscrits sur Cybercollèges, Madame Metge, élue représentante des parents d'élèves FCPE, ayant déploré que certains enseignants ne renseignent pas toujours les devoirs à faire. Madame Charnay-Dufourt prévient que les

devoirs inscrits sur Cybercollèges ne sont qu'un plus et que les devoirs doivent d'abord être inscrits dans l'agenda. En outre, elle indique qu'elle a vérifié pendant les vacances de la Toussaint que les professeurs remplissaient bien le cahier de textes en ligne.

Kelyan Juan, élu représentant des élèves, témoigne de son expérience du jour, puisqu'absent en raison de la formation des délégués, il est allé récupérer les devoirs au bureau des surveillants et a pu consulter le cahier de textes en ligne rempli par la quasi intégralité de ses professeurs.

Marine Spaziani indique que les élèves se sentent plus en sécurité dans l'enceinte du collège qu'aux abords de l'établissement mais précise que le sentiment de sécurité est très bon dans l'ensemble. Ce sont les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} qui se sentent le plus en sécurité et les 6^{ème} qui se sentent le moins en sécurité : dans les réponses ouvertes les élèves mentionnent la peur de personnes extérieures présentes autour du collège.

Les relations avec les autres élèves sont bonnes. Huit élèves sur dix ont de bonnes relations avec leurs camarades (note de 4 ou 5 sur une échelle de 1 à 5)

Concernant le bien-être, plus de 90 % des élèves se sentent bien au collège, en raison notamment des équipements et de l'aspect neuf du bâtiment.

Quant aux réponses du personnel, elles font état de très bonnes relations entre collègues. La communication reste un point à améliorer car elle est pensée comme moyennement satisfaisante.

Entre 2015 et 2017, au regard des réponses des élèves et du personnel, il ressort que la communication s'est améliorée grâce aux actions effectuées, par exemple la mise en place du calendrier mis à jour de manière hebdomadaire. Le bien-être (pour les élèves) s'est également nettement amélioré.

Madame Morel, CPE, remercie Marine Spaziani pour son travail et sa venue.

Madame Charnay-Dufourt conclut en indiquant que les efforts de communication seront poursuivis. A propos du vivre 6^{ème}/3^{ème} et du sentiment de sécurité, elle précise que les casiers des élèves de 3^{ème} ont été sortis dans la cour pour éviter que les 6^{ème} et les 3^{ème} soient dans le même lieu : les élèves de 6^{ème} sont désormais seuls face à leurs casiers, ce qui accroît le sentiment de sécurité.

Monsieur Sapy, Maire de Veauche, demande si une tranche horaire a été désignée pour la sécurité aux abords de l'établissement. Marine Spaziani indique qu'on peut penser aux horaires de sortie, le soir.

Monsieur le Maire va vérifier la présence de la police municipale et annonce qu'il va demander à son conseil municipal la possibilité d'une prise en charge du déplacement à Montbrison pour le forum des Métiers.

Madame Barithel, élue représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, indique que le parking du côté de l'école maternelle et du parking des cars n'est pas beaucoup éclairé.

Madame Raynaud, élue représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, souhaiterait qu'une solution de revêtement pour la passerelle soit étudiée (passerelle glissante). Beaucoup acquiescent.

Monsieur le Maire prend note de ces deux points.

L'ordre du jour étant achevé, Madame Charnay-Dufourt, principale, clôture la séance à 19h35.

Prochain C.A. le lundi 4 décembre 2017.

La secrétaire de séance

